

**ETUDE SOUS-REGIONALE**  
**EDUCATION ET AUTONOMISATION DES FEMMES DANS L'ESPACE**  
**UEMOA**  
**Etats des lieux et stratégie d'accompagnement pour l'atteinte de l'OMD 3**

**Termes de référence pour le recrutement du consultant**

**CONTEXTE**

Depuis les Etats Généraux de 2004, Aide et Action, a pris deux orientations qui ont fortement influencé le développement de sa mission dans les espaces d'intervention (i) le choix stratégique de conférer aux régions (dont la région Afrique) un certain nombre de prérogatives dans une perspective d'une plus grande responsabilisation dans la conduite de la mission de l'Association dans les Espaces d'intervention (ii) l'orientation qui fait du développement des partenariats un maillon important de soutien au développement de la mission éducative. La région Afrique, au terme du bilan de son expérience en matière de développement des partenariats réalisé en 2010, a également fait le constat de la faiblesse de son ouverture vers les institutions Africaines sous régionales et régionales.

Les réformes opérés au niveau de l'UEMOA et le développement en cours d'initiatives sous régionales dans le domaines de la promotion de la Femme à travers les volets touchant l'éducation des filles et des femmes et l'ouverture aux partenariats d'appui techniques et opérationnels avec les ONG en appui aux états membres, constituent les leviers qui ont permis d'initier le partenariat avec Aide et action International à travers la réalisation d'une étude sur l'éducation et l'autonomisation des femmes. Suite à l'accord de l'appui financier et technique de la commission à cette initiative et au cadrage du processus global de mise en œuvre, une des étapes clé à franchir est la mobilisation d'une compétence pour la réalisation de cette étude.

Les présents termes de référence qui s'adosent sur celle du processus global sont destinés à fournir un cadre d'action clarifié pour le Consultant.

## 1. Objectifs de l'étude

De façon générale, l'étude consiste à affiner l'analyse du contexte éducatif notamment en ce qui concerne l'éducation et l'autonomisation des femmes dans les pays de l'espace UEMOA, de manière à identifier un projet d'intervention complémentaire pertinent.

De façon spécifique, l'étude vise à :

- Analyser de façon approfondie les politiques et programmes/projets éducatifs relatifs à l'alphabétisation de l'autonomisation des femmes dans les pays de l'UEMOA, et à la prise en compte du genre
- Identifier les opportunités et les obstacles par rapport à l'autonomisation des femmes dans les pays et notamment dans les zones transfrontalières ;
- Evaluer le niveau de participation des femmes aux programmes et projets d'éducation dans les pays de l'Espace ainsi que leurs retombées en terme d'autonomisation et de leadership des femmes.;
- Proposer un projet de renforcement de l'éducation et de l'autonomisation des femmes dans l'espace UEMOA.

## 2. Résultats attendus

Au terme de l'étude, il est attendu un document d'état des lieux sur l'éducation et l'autonomisation des femmes et un projet d'intervention sous-régional qui en découle.

### L'état des lieux :

- mettra en exergue les principaux déficits et les opportunités en matière de prise en compte de l'éducation/alphabétisation des femmes dans les politiques nationales et leur mise en œuvre dans les pays concernés;
- fera un bilan analytique des expériences et pratiques d'autonomisation et de promotion du leadership des femmes par l'éducation ;

Identifiera les leviers d'action innovante pour satisfaire aux besoins spécifiques des filles et des femmes en matière d'éducation dans l'espace UEMOA en prenant en compte les conclusions et recommandations issues de l'étude Scofi de l'UEMOA et les propositions des acteurs.

### Le document de projet sous-régional :

- Précisera le contexte d'intervention, le titre, les objectifs, les résultats attendus du projet, les axes d'intervention, les principales activités, les stratégies et démarches de mise en œuvre, le dispositif d'intervention, le dispositif de suivi-évaluation, les risques et hypothèses et les mesures de pérennité... ;

- Proposera les principaux acteurs et partenaires ainsi que leurs rôles et responsabilités ;
- Déclinera des composantes par pays, les activités transversales et les modalités de leur mise en œuvre

### **PRODUITS**

1. Un rapport d'état des lieux portant sur l'analyse de l'existant en termes de politiques et actions d'appuis (projets et programmes) dans les pays membres.
2. Un document de projet axé sur le renforcement de l'éducation des filles et des femmes et l'autonomisation des femmes dans l'Espace UEMOA.

### **3- Profil et mandat du consultant**

L'étude sera menée par un consultant individuel sénior qui a une bonne connaissance des systèmes éducatifs de l'Afrique de l'Ouest et qui a une bonne maîtrise des questions relatives à l'éducation/alphabétisation en relation avec l'autonomisation des femmes et le genre. Il devra en outre justifier d'une bonne expérience dans la mise en œuvre d'études similaires.

Le consultant sera recruté sur la base de l'examen de son CV et de son offre technique et financière. L'offre technique précisera entre autres la compréhension de la mission, la méthodologie (démarche, outils, modalités de traitement et d'exploitation des données) ainsi que le calendrier d'exécution. L'offre financière présentée dans une enveloppe distincte précisera le coût de la prestation.

Le consultant travaillera sous la supervision de la Responsable Education des Filles et des Femmes de Aide et Action. Celle-ci bénéficiera de l'appui technique du Responsable de la thématique Accès et Qualité de l'éducation

Le mandat du consultant consistera à :

- ✓ produire une note de cadrage méthodologique de l'étude où il précisera les conditions de mise en œuvre, les outils et les rôles et responsabilités des acteurs impliqués en lien avec le contenu de son offre technique ;
- ✓ Conduire la collecte des données dans au moins trois pays (côte d'ivoire, Guinée Bissau, Niger...) et organisera la supervision de la collecte dans les autres pays où les équipes de Aide et Action feront la collecte sur la base des outils et orientations qu'il aura fournis ;
- ✓ D'interroger les expériences en cours ou passées de partenaires à parcours éprouvés dans le domaine comme (FAWE, ONU-FEMME, CARE, UNICEF, PLAN, CIEFFA etc...) au niveau sous-régional et national. L'expérience d'Aide et Action viendra compléter ce registre. Cela pourra se faire à travers la revue des

rapports, études, publications, capitalisation audio, vidéo mais surtout à travers des échanges avec les partenaires et acteurs concernés.

- ✓ Analyser les différents rapports, études, pratiques et expériences se rapportant au thème de l'étude et en extraire la plus value aux fins de la présente étude
- ✓ Rédiger un rapport intermédiaire (rapport de l'étude et draft du projet régional) à soumettre à l'amendement des acteurs habilités (notamment les Etats et leurs partenaires) dans les pays concernés.
- ✓ Restituer le rapport intermédiaire (états des lieux et document de projet lors d'un atelier régional organisé à Ouagadougou, siège de la commission de l'UEMOA
- ✓ Animer les différents ateliers (pays et régional)
- ✓ Finaliser le rapport et le document de projet par la prise en compte des observations et propositions des participants et des institutions parties prenantes (Aide et Action et UEMOA).

#### 4. Calendrier

L'étude se déroulera en deux (2) mois, entre Février et Avril 2013. Les travaux sont prévus pour durer 40 hommes/jours.

Le tableau suivant en fourni le calendrier global

N°	ACTIVITES	RESPONSABLES	ECHEANCES
1	Recrutement du consultant	Comité scientifique AeA	08-24 Février 2013
2	Présentation et validation de la note de cadrage de la mission (démarche, outils...)	Comité Scientifique AeA	04 au 11 Mars 2013
3	Mise en œuvre de la mission sur le terrain et rédaction du rapport intermédiaire (rapport étude et draft projet)	Consultant	Mars – Avril 2013
4	Restitution et amendement du rapport dans les pays	Coordinateurs pays Aide et Action	1-20 Mai 2013
5	finalisation du document intermédiaire (rapport étude et projet)	Consultant	21-30 Mai 2013
6	Atelier de validation du rapport (Aide et Action, UEMOA et Ministères concernés)	REFB/BRAO Coordinateurs pays Consultant	3-7 Juin 2013
10	Dépôt du document final	Consultant	20 Juin 2013

**Situation du genre dans les pays UEMOA (les informations par pays sont à actualiser et compléter)**

Pays	Situation de référence												
1. Bénin	<p><b>Aspects positifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Constitution du Bénin prône le principe de l'égalité de tous les citoyens en droit sans distinction de sexe, (article 26).</li> <li>• Les textes relatifs au travail ont pris des mesures de protection de la femme notamment en ce qui concerne l'accès à l'emploi, les congés de maternité en cas de grossesse, le droit à la retraite, la pension de veuvage, etc.</li> <li>• En matière d'éducation des mesures de gratuité de la scolarisation des filles au niveau du primaire et dans les écoles publiques sont prises par l'Etat béninois pour encourager l'instruction des filles.</li> </ul> <p><b>Aspects négatifs (insuffisances dans la prise en charge des droits de la femme par le législateur)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits reconnus à la femme mais l'exercice de ceux-ci n'est pas encore effectif pour des raisons socioculturelles.</li> <li>• Code pénal : Peu d'accent y a été mis sur les violations spécifiques aux droits des femmes telles que le harcèlement sexuel, le mariage forcé, les mutilations génitales féminines, le viol conjugal, etc.</li> <li>• Discrimination au niveau de l'imposition du salaire.</li> </ul> <p><b>Participation des femmes aux postes de décision</b></p> <table border="0"> <thead> <tr> <th>Postes :</th> <th>Nombre d'hommes</th> <th>Nombre de femmes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Députés</td> <td align="center">82</td> <td align="center">05</td> </tr> <tr> <td>Conseillers municipaux</td> <td align="center">1 152</td> <td align="center">47</td> </tr> <tr> <td>Ministres</td> <td align="center">17</td> <td align="center">04</td> </tr> </tbody> </table> <p>NB : La présidence de la Cour Constitutionnelle est assurée par une femme. Il en est de même pour la Haute Cour de la Justice.</p>	Postes :	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Députés	82	05	Conseillers municipaux	1 152	47	Ministres	17	04
Postes :	Nombre d'hommes	Nombre de femmes											
Députés	82	05											
Conseillers municipaux	1 152	47											
Ministres	17	04											
2. Burkina Faso	<p>Au Burkina Faso, les textes favorables aux femmes ne sont pas suffisamment appliqués : cela est dû entre autres à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la méconnaissance des droits spécifiques des femmes (par les femmes et la population) ;</li> <li>• l'ignorance par les praticiens du droit de certains textes favorables aux femmes, notamment les textes internationaux</li> <li>• les difficultés d'interprétation des textes de loi par les personnes non-spécialistes du droit ;</li> <li>• la position d'infériorité de la femme dans la société résultant du poids de la tradition</li> </ul>												

Pays	Situation de référence																												
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les difficultés d'accès à la justice.</li> </ul> <p><b>Tableau présentant les statistiques des femmes aux postes de décision</b></p> <table border="1" data-bbox="271 472 1294 735"> <thead> <tr> <th>Postes de décision</th> <th>Nbre de femmes</th> <th>Nbre d'Hommes</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Députés</td> <td>13</td> <td>98</td> <td>111</td> </tr> <tr> <td>Maires</td> <td>01</td> <td>48</td> <td>49</td> </tr> <tr> <td>Conseillers municipaux</td> <td>228</td> <td>1674</td> <td>1902</td> </tr> <tr> <td>Président de commission à l'AN</td> <td>01</td> <td>04</td> <td>05</td> </tr> <tr> <td>Ministres</td> <td>03</td> <td>29</td> <td>32</td> </tr> <tr> <td>Président d'institutions judiciaires</td> <td>01</td> <td>03</td> <td>04</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de décision	Nbre de femmes	Nbre d'Hommes	TOTAL	Députés	13	98	111	Maires	01	48	49	Conseillers municipaux	228	1674	1902	Président de commission à l'AN	01	04	05	Ministres	03	29	32	Président d'institutions judiciaires	01	03	04
Postes de décision	Nbre de femmes	Nbre d'Hommes	TOTAL																										
Députés	13	98	111																										
Maires	01	48	49																										
Conseillers municipaux	228	1674	1902																										
Président de commission à l'AN	01	04	05																										
Ministres	03	29	32																										
Président d'institutions judiciaires	01	03	04																										
3. Guinée Bissau	<p><b>Aspects positifs (droits civils, économiques, sociaux, respects dans la pratique)<sup>1</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les droits des veuves sont reconnus en matière de succession conformément aux dispositions du code civil ;</li> <li>• L'augmentation très significative du taux de scolarité es filles ;</li> <li>• Plus de femmes font recours aux tribunaux en cas de violation de leurs droits ;</li> <li>• Beaucoup de femmes font recours à la planification familiale en matière de santé de la reproduction ;</li> <li>• Le principe de l'égalité entre l'homme et la femme est reconnu par la loi fondamentale.</li> </ul> <p><b>Aspects négatifs (violations ayant encore en cours)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les mariages forcés et précoces</li> <li>• Les violences physiques, morales et psychologiques</li> <li>• Le lévirat et le sororat</li> <li>• Les abus sexuels (viols, harcèlement, exploitation sexuelle, etc...) ;</li> <li>• Les mutilations génitales féminines ;</li> <li>• Les tabous et interdits alimentaires ;</li> <li>• Les difficultés d'accès à la succession, à la terre, aux crédits bancaires et aux ressources productives ;</li> </ul>																												

Pays	Situation de référence
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La réticence de certains employeurs au recrutement des femmes du fait de leur maternité et de la nature des travaux.</li> <li>• La préférence donnée en matière d'éducation aux garçons.</li> </ul>
4. Mali	<p><b>Aspects positifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les articles de la constitution ayant un impact sur le statut de la femme Code de la nationalité Accorde des droits égaux à la femme et à l'homme pour l'acquisition, le changement et la conservation de la nationalité</li> <li>• Le mariage avec un étranger, le changement de nationalité du mari pendant le mariage ne change pas automatiquement la nationalité de la femme, ne la rend pas apatride et ne l'oblige pas à prendre la nationalité de son mari.</li> <li>• Code du travail : Aucune distinction entre homme et femme. L'article 4 précise « A condition égale de travail et de qualification professionnelle et rendement, le salaire est égal pour tous les travailleurs quelque soit leur origine, leur sexe, leur âge et leur statut. ».</li> <li>• Lorsque son état est constaté, la femme enceinte a le droit de mettre fin à son contrat de travail 24 heures après avoir informé son employeur.</li> <li>• La femme a droit à des congés de maternité de 14 semaines</li> <li>• La femme a droit aux soins gratuits et à la rémunération qu'elle percevait au moment de la suspension de son contrat.</li> <li>• Code de prévoyance sociale : Droit de percevoir diverses prestations (prestations familiales, prestations contre la maladie, la pension de retraite, prévention et réparation des accidents de travail et des maladies professionnelles, allocations prénatales)</li> <li>• Code du mariage et de la tutelle : Réglemente les conditions du mariage et tous les aspects des rapports entre époux.</li> <li>• Code de la parenté : Accorde le droit à la femme de rechercher en justice le père de son enfant.</li> <li>• La femme peut adopter des enfants : Son consentement est indispensable pour l'adoption de son propre enfant</li> <li>• La femme bénéficie de l'obligation alimentaire pour elle et ses enfants nés hors mariage lorsque ceux ci sont reconnus.</li> <li>• Code du commerce : La femme peut exercer le commerce sans le consentement de son mari.</li> </ul> <p><b>Aspects négatifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coexistence du droit coutumier et du droit moderne dans le domaine du droit de la famille et des successions.</li> <li>• Absence de pénalisation des pratiques néfastes à la santé de la femme : excision, lévirat, sororat, scarification, tatouage, gavage, dépigmentation.</li> </ul>

Pays	Situation de référence																																												
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de texte réprimant spécifiquement le viol conjugal et l'excision. (Plus de 90 % des femmes sont excisées).</li> <li>• Restriction en défaveur de la femme dont l'enfant n'obtient la nationalité malienne de manière automatique que lorsque le père est apatride ou lorsque la famille de l'enfant n'a pas participé à son entretien.</li> <li>• Non existence du Code successoral.</li> <li>• Dispositions du Code foncier (article 44 et 45) rendent l'accès difficile ou impossible de la femme rurale à la terre.</li> <li>• Mariage d'enfants mineurs autorisé par la loi avec le consentement des parents (mariage précoce).</li> </ul> <table border="1" data-bbox="748 600 1576 995"> <thead> <tr> <th>Nombre de femmes aux postes de décision</th> <th>Femmes</th> <th>Hommes</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Députés</td> <td>14</td> <td>147</td> <td>151</td> </tr> <tr> <td>Maires</td> <td>11</td> <td>690</td> <td>701</td> </tr> <tr> <td>Conseillers municipaux</td> <td>281</td> <td>8134</td> <td>8415</td> </tr> <tr> <td>Ministres</td> <td>4</td> <td>25</td> <td>29</td> </tr> <tr> <td>Membres du conseil économique et social</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>47</td> </tr> <tr> <td>Cour Constitutionnelle</td> <td>3</td> <td>6</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>Ambassadeurs</td> <td>3</td> <td>19</td> <td>22</td> </tr> <tr> <td>Hauts Commissaires</td> <td>0</td> <td>9</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>Préfets</td> <td>0</td> <td>56</td> <td>56</td> </tr> <tr> <td>Sous-préfets</td> <td>0</td> <td>280</td> <td>280</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre de femmes aux postes de décision	Femmes	Hommes	Total	Députés	14	147	151	Maires	11	690	701	Conseillers municipaux	281	8134	8415	Ministres	4	25	29	Membres du conseil économique et social	3	4	47	Cour Constitutionnelle	3	6	9	Ambassadeurs	3	19	22	Hauts Commissaires	0	9	9	Préfets	0	56	56	Sous-préfets	0	280	280
Nombre de femmes aux postes de décision	Femmes	Hommes	Total																																										
Députés	14	147	151																																										
Maires	11	690	701																																										
Conseillers municipaux	281	8134	8415																																										
Ministres	4	25	29																																										
Membres du conseil économique et social	3	4	47																																										
Cour Constitutionnelle	3	6	9																																										
Ambassadeurs	3	19	22																																										
Hauts Commissaires	0	9	9																																										
Préfets	0	56	56																																										
Sous-préfets	0	280	280																																										
5. Niger	<p>Avec une espérance de vie ne dépassant pas 46 ans et un taux d'analphabétisme de 92 %, les femmes vivent au jour le jour la mendicité, l'exode forcé, l'épuisement dans les taches ménagères dû au pilage du mil, au port de charges énormes et à l'éloignement des puits.</p> <p>48 % de ces femmes sont les victimes de mariages forcés avant l'âge de 15 ans, les premières maternités interviennent entre 13 et 14 ans, et seules 20 % des fillettes sont scolarisées.</p> <p>Les femmes du Niger affrontent la douleur et le danger de pratiques traditionnelles, sans aucun accès à une aide médicale quelconque.</p> <p>Une loi instaurant des quotas de 25% minimum de femmes élues au terme des scrutins et dans la haute administration a été votée au Niger par l'Assemblée nationale. Ce système de quotas s'appliquera également lors de la désignation des membres du gouvernement et aux promotions de carrières.</p>																																												

Pays	Situation de référence
6. Sénégal	<p><b>Aspects positifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Code de la famille, 1972, particulièrement reconnu pour la protection et la reconnaissance des droits des femmes ; le mariage précoce ou forcé est formellement interdit par les articles 108 et 111 du code de la famille</li> <li>• Le statut de la fonction publique dispose qu'il n'y a aucune discrimination fondée sur le sexe dans l'application dudit statut.</li> <li>• Le décret de 1977 et la loi de 1982 protègent spécifiquement la femme</li> <li>• Code pénal ; la loi du 24 janvier 1999 réprime plus sévèrement les violences faites aux femmes définit et prévoit la répression de nouvelles infractions longtemps décriées par les femmes, il s'agit de l'inceste, du viol, du harcèlement sexuel, de l'excision, de la pédophilie et des violences conjugales</li> <li>• Dans le préambule de la nouvelle Constitution, il est mentionné que la CEDEF en est une partie intégrante.</li> <li>• Le droit à la propriété de la terre est désormais garanti aussi bien à l'homme qu'à la femme. Les restrictions surtout coutumières à l'accès de la femme à la terre sont interdites. La femme voit ainsi consacré son droit à la terre (art 15 de la Constitution).</li> <li>• La femme a le droit d'avoir son patrimoine propre comme le mari. Elle a également le droit de gestion personnelle de ses biens.</li> <li>• Etc.</li> </ul> <p><b>Aspects négatifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• droit exclusif du mari de choisir le statut conjugal du couple</li> <li>• dans le cadre du ménage, la puissance paternelle est exercée par le père en raison de sa qualité de chef de famille</li> <li>• l'enfant n'acquiert la nationalité sénégalaise que par son père, la femme sénégalaise ne peut en aucun cas transmettre sa nationalité à son enfant ni à son mari étranger</li> <li>• discrimination au niveau de l'imposition des salaires</li> <li>• interdiction pour les femmes d'accéder au corps de la douane</li> <li>• Etc.</li> </ul> <p><b>Au niveau des instances de prise de décision :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 9F/40 dans le gouvernement</li> <li>• (22,5%)</li> <li>• 23députées/120 (19%)</li> <li>• 31/110 au CRAES (28%)</li> <li>• 15% des hauts postes de la magistrature</li> <li>• 3 ambassadrices/35</li> <li>• 61 conseillères régionales/470 (14,5%)</li> </ul>

Pays	Situation de référence
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1PCR/11</li> <li>• 1133 conseillères municipales/4216 (27%)</li> <li>• 6F maires/103 (5,8%)</li> <li>• 1043 conseillères rurales/9092 dont 1 présidente (11,3%)</li> <li>• 3 chefs de villages/14 000</li> </ul>
7. Togo	<p><b>Aspects positifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valeur de symbole de la dot dans le mariage et montant déterminé par la loi,</li> <li>• Consentement personnel de la femme requis en cas de mariage</li> <li>• Existence d'un droit successoral et protection des droits de la conjointe survivante par le code des personnes et de la famille</li> <li>• Possibilité pour la veuve de refuser de se soumettre à des rites de deuil de nature à porter atteinte à sa délicatesse</li> <li>• Autorité parentale dévolue aux père et mère en cas de mariage des conjoints</li> <li>• Droit pour la mère d'être administratrice légale des biens de son enfant</li> </ul> <p><b>Aspects négatifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Âge légal de nuptialité de la fille fixé en dessous de celui du garçon</li> <li>• Autorité parentale exclusivement dévolue à l'homme lorsque les parents ne sont pas mariés</li> <li>• Application du droit légal de la succession seulement au cas où le défunt aurait renoncé à l'application de la coutume à sa succession</li> <li>• Admission de la femme au titre de fonctionnaire stagiaire soumis à la présentation d'un certificat médical attestant qu'elle est apte à l'emploi postulé et qu'elle n'est pas en état de grossesse de plus de cinq mois</li> </ul>
Côte d'Ivoire	<p><b>Aspects positifs</b></p> <p><b>Aspects négatifs</b></p>



L'Education change le monde

## Etude sur « l'Alphabétisation et l'autonomisation des femmes dans l'espace UEMOA »

Note de cadrage de la collecte des données par pays

Mars 2013

Ce document rappelle dans un premier temps, les objectifs, résultats et produits attendus de l'étude. La deuxième partie présente la méthodologie de la collecte des données dans les pays non visités à l'étape de la collecte par le consultant. Et enfin, Les autres parties sont consacrées aux outils de collectes des données, l'espace géographique de travail, les modalités de restitution du rapport provisoire, les échéances, etc.

## **I. RAPPELS**

### **I.1 Objectif et résultats et produits attendus de l'étude**

#### **Objectifs**

L'étude vise à faire l'état des lieux sur la problématique « alphabétisation et autonomisation des femmes dans les 8 pays de l'UEMOA : Bénin, Burkina, Niger, Mali, Togo, Sénégal, Guinée Bissau, Côte d'Ivoire et en déduire un projet sous-régional.

**NB/ L'état des lieux se focalisera sur l'analyse des politiques nationales et des textes de lois, les expériences de Aide et Action et des autres partenaires dans le domaine de l'alphabétisation et du renforcement des pouvoirs économiques, sociaux et politiques des femmes.**

De façon spécifique, l'étude vise à :

- Analyser de façon approfondie les politiques et programmes/projets éducatifs relatifs à l'alphabétisation de l'autonomisation des femmes dans les pays de l'UEMOA, et à la prise en compte du genre
- Identifier les opportunités et les obstacles par rapport à l'autonomisation des femmes dans les pays et notamment dans les zones transfrontalières ;
- Evaluer le niveau de participation des femmes aux programmes et projets d'éducation dans les pays de l'Espace ainsi que leurs retombées en terme d'autonomisation et de leadership des femmes;
- Proposer un projet de renforcement de l'éducation et de l'autonomisation des femmes dans l'espace UEMOA.

### **I.2. Résultats et produits attendus**

Au terme d'étude, il est attendu un document d'état des lieux sur l'éducation et l'autonomisation des femmes et un projet d'intervention sous-régional qui en découle.

### L'état des lieux :

- mettra en exergue les principaux déficits et les opportunités en matière de prise en compte de l'éducation/alphabétisation des femmes dans les politiques nationales et leur mise en œuvre dans les pays concernés;
- fera un bilan analytique des expériences et pratiques d'autonomisation et de promotion du leadership des femmes par l'éducation ;
- Identifiera les leviers d'action innovante pour satisfaire aux besoins spécifiques des filles et des femmes en matière d'éducation dans l'espace UEMOA en prenant en compte les conclusions et recommandations issues l'étude Scofi de l'UEMOA et les propositions des acteurs.

### Le document de projet sous-régional :

- Précisera le contexte d'intervention, le titre, les objectifs, les résultats attendus du projet, les axes d'intervention, les principales activités, les stratégies et démarches de mise en œuvre, le dispositif d'intervention, le dispositif de suivi-évaluation, les risques et hypothèses et les mesures de pérennité... ;
- Proposera les principaux acteurs et partenaires ainsi que leurs rôles et responsabilités ;
- Déclinera des composantes par pays, les activités transversales et les modalités de leur mise en œuvre

### Produits attendus du consultant

- ✓ Un rapport d'état des lieux portant sur l'analyse de l'existant en termes de politiques et actions d'appuis (projets et programmes) dans les pays membres.
- ✓ Un document de projet axé sur le renforcement de l'éducation des filles et des femmes et l'autonomisation des femmes dans l'Espace UEMOA.

## II. COLLECTE DES DONNEES : METHODOLOGIE

- 1- le consultant sera présent dans trois pays (Guinée Bissau, Côte d'Ivoire et Niger) et collectera les données lui-même ;
- 2- Dans les autres pays (Bénin, Burkina, Togo, Mali, Sénégal), la collecte sera faite par les équipes pays de Aide et Action sur la base des outils élaborés par le consultant.
- 3- A cet effet, nous avons retenu la désignation par pays d'un référent sur la collecte (point focal)
- 4- La collecte des informations sera faite au niveau central (ministères, ONGs, réseaux de femmes...) et dans les villes frontières identifiées par pays dont la liste figure dans le tableau ci-dessous.
- 5- Dans chaque pays, il est fortement recommandé de contacter les référents/points focaux UEMOA (contact à vous communiquer) et les informer sur la collecte et prendre leur avis, conseils sur la problématique « alphabétisation et autonomisation des femmes » ;
- 6- Dans les villes frontalières, il est recommandé de s'entretenir avec les collectivités locales/territoriales sur la prise en compte de la thématique dans leur plan local de développement et les perspectives d'actions envisagées.

### III. LES OUTILS DE COLLECTE ET DOCUMENTS

➤ **Les outils :**

Le consultant a proposé deux outils pour la collecte des données. Il s'agit :

- du guide d'investigation dans les pays (pour les entretiens) et,
- du tableau intitulé situation du genre dans les pays de l'UEMOA à actualiser voir compléter avec de nouvelles informations

➤ **Les documents :**

Les documents à récupérer dans le cadre de la collecte ou disponibles sont à transmettre au consultant avec copie à Marie Claire. Il peut s'agir par exemple des documents de politique nationales en matière de l'alphabétisation, politique en matière de formation professionnelle, promotion des femmes, textes de lois, code des personnes et de la famille, politique genre, expérience d'ONG, Plan d'action etc.

NB : LES ONG : FAWE, CARE INTERNATIONAL, PLAN, SNV..... ET AUTRES SONT RECOMMANDEES

### IV. DELAI ET DESTINATAIRES DES DONNEES COLLECTEES

Les informations collectées devront parvenir au consultant Amadou Wade Diagne ([awadediagne@yahoo.com](mailto:awadediagne@yahoo.com)) et à Marie Claire ([marie.ehako@aide-et-action.org](mailto:marie.ehako@aide-et-action.org)), [hamidou.soukouna@aide-et-action.org](mailto:hamidou.soukouna@aide-et-action.org) et au Bureau Afrique de l'Ouest au plus tard le **30 avril 2013**

### V. RESTITUTION DES RESULTATS

Le rapport provisoire de l'étude (Etat des lieux et projet) fera l'objet de restitution dans chaque pays en présence du consultant, des représentants/décideurs des ministères concernés, des ONG et Partenaires Techniques et Financiers susceptibles de s'engager dans le cofinancement du projet et les points focaux UEMOA.

Ces restitutions sont prévues du **12 au 25 Mai 2013**, une journée par pays.

### VI. VILLES FRONTALIERES A VISITER PAR PAYS

Ces villes frontalières ciblées ensemble, peuvent être validés avec les ministères de l'éducation/alphabétisation sur la base des taux ou de critères mieux maîtrisés. Le nombre de villes

frontalières à visiter est limité à au plus trois (accessible, peu distant, ....). La présence d'une équipe d'Aide et Action à proximité ou dans ces villes peut être un atout pour minimiser les coûts.

### Les villes frontalières retenues par pays

Pays	Bénin	Burkina	Guinée	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau
Bénin		Pama Matéri Tanguieta			Gaya Tanda Malanville		Aného Kamboli Kassoua		
Burkina				Koloko	Kantchari Makalondi		Cinkassé Cinkandouré	Yendéré Ouangolodougou	
Sénégal				Kidira Diboli					Salikégné Kambadiou
R Côte d'Ivoire				Kouri					

### Résumé

- **Bénin** : niveau central et les villes frontières de et Malanville, Tanguieta Matéri
- **Burkina Faso** : le niveau central et les villes frontalières de Pama, Kantchari, Ouangolodougou, Cinkandouré (villes frontières Bénin, Niger, Côte d'Ivoire, Togo)
- **Togo** : le niveau central et les villes frontalières d'Aného, Kamboli, Kassoua, Cinkassé (villes frontières du Togo avec Bénin, Burkina)
- **Niger** : le niveau central et les villes frontalières de Gaya, Tanda, Makalondi, Kassoua (villes frontières du Niger avec le Bénin, Burkina)
- **Sénégal** : le niveau central et les villes frontalières : Kidira et Diboli (villes frontières du Sénégal avec le Mali)
- **Côte d'Ivoire** : le niveau central et les villes frontalières de Yendéré
- **Guinée Bissau** : niveau central et les villes frontalières : Salikégné et Kambadiou
- **Mali** : Niveau central

VII. Budget :

Le budget des investigations (collecte des données) par pays est d'une enveloppe de moins de cinq cent mille francs par pays. Les pièces justificatives des dépenses seront scannées et refacturées à l'adresse de Makhaly avec copie à Marie Claire pour suivi.

Le budget étant limité et serré, les dépassements ne pourront pas être pris en charge.

## ETUDE SOUS-REGIONALE

### « EDUCATION ET AUTONOMISATION DES FEMMES DANS L'ESPACE UEMOA Etats des lieux et stratégie d'accompagnement pour l'atteinte de l'OMD 3 »

#### Guide d'investigation dans les pays

Les équipes Pays d'AEA mèneront des entretiens avec les acteurs institutionnels (Direction en charge de l'alphabétisation, Direction de la promotion de la femme, Direction ou cellule Genre, Direction de la formation professionnelle...) les partenaires techniques et financiers actifs en alphabétisation et de promotion des femmes/Genre, les organisations faitières de femmes, les acteurs de l'alphabétisation notamment dans les zones transfrontalières suivant les villes ciblées (tableau joint) à valider par avec les acteurs institutionnels, en vue (i) de recueillir les données les plus récentes concernant l'alphabétisation, le niveau économique des femmes, le leadership des femmes, les lois en faveur des femmes et leur niveau d'application, (ii) d'identifier les obstacles à la participation des femmes en alphabétisation et à la vie politique, économique et sociale, leurs besoins spécifiques par les offres actuelles ou envisagées, les aspects que le projet régional pourra prendre en compte et les modalités de mise en œuvre du projet dans le pays ainsi que les opportunités de financement existantes.

En outre, les équipes s'entreprendront avec ces différents acteurs pour identifier les arrangements institutionnels nécessaires pour la bonne conduite du projet, déterminer les coûts unitaires pratiqués dans le pays et recueillir les engagements des potentiels partenaires du projet ainsi que leurs attentes.

Les informations collectées devront parvenir au consultant Amadou Wade Diagne (awadediagne@yahoo.com) et à Marie Claire (marie.ehako@aide-et-action.org) et au Bureau Afrique de l'Ouest au plus tard le 30 avril 2013.

#### 1. Diagnostic de la situation d'analphabétisme des femmes et de ses impacts

- ✓ Taux d'analphabétisme de la population et données par régions et âges (donner le nombre d'analphabètes)
- ✓ Taux d'analphabétisme des femmes et données par régions et âges (donner le nombre d'analphabètes)
- ✓ Impacts attendus de l'alphabétisation sur les femmes et le développement (donner le nombre de femmes ministres, maires/élues locales, entrepreneurs...)
- ✓ Identification et description des zones transfrontalières (populations, langues transfrontalières, principales activités, problèmes spécifiques dans les zones transfrontalières sur lesquels l'alphabétisation peut apporter sa contribution (donner le nombre d'analphabètes)
- ✓ Offres actuelles en alphabétisation notamment dans les zones transfrontalières
- ✓ Besoins non couverts par les offres actuelles dans les zones transfrontalières

#### 2. Evaluation des activités réalisées par l'ensemble des partenaires et des dispositions prévues dans la politique de développement de l'alphabétisation

(Remplir le tableau en annexe 1)

### 3. Identification des cibles du projet (notamment les filles et les femmes dans les zones transfrontalières)

- ✓ Besoins exprimés par les femmes et les filles dans les zones transfrontalières
- ✓ Vision du Gouvernement en matière d'alphabétisation et en matière de correction des disparités
- ✓ Identification des zones frontalières d'intervention du projet et choix d'au moins 15 villages d'au moins 500 habitants par pays pour l'intervention (justifier le choix des zones et des sites d'intervention)
- ✓ Identification des prestataires de services d'alphabétisation (opérateurs en alphabétisation : nombre, capacités, répartition géographique, présence dans les zones transfrontalières, réseaux...)
- ✓ Leçons apprises dans les anciens programmes d'alphabétisation (forces et faiblesses)
- ✓ Nature du programme à proposer pour les femmes et les filles dans les zones transfrontalières
- ✓ Modalités de livraison du programme (périodes de l'année, nombre de jours de cours par semaine, nombre d'heures de cours par séance, possibilité de recruter localement un/une animateur/animateuse...)
- ✓ Rôles des différents acteurs (communautés bénéficiaires, acteurs locaux, services en charge de l'alphabétisation au niveau local, Direction en charge de l'alphabétisation au niveau national, Direction en charge de la femme au niveau national...)
- ✓ Articulation du programme avec le monde du travail et le monde des finances (services financiers décentralisés dans les zones)
- ✓ Risques dans les zones et mesures d'atténuation
- ✓ Etc.

### 4. Coûts du programme et sources de financement

- ✓ Coût unitaire d'un participant à un programme d'alphabétisation (présenter les coûts pratiqués par les différents acteurs, ces coûts prennent quoi en charge ?)
- ✓ Financement actuellement disponibles dans les pays pour l'alphabétisation (par source, montant, nature des activités éligibles au financement, modalités d'accès au financement, zones d'intervention...)
- ✓ Partenaires manifestant un intérêt à financer des programmes d'alphabétisation destinés aux femmes dans les zones transfrontalières

### 5. Autres aspects à prendre en compte

*(Cette plage est laissée aux enquêteurs pour y traiter toute autre question jugée pertinente que le guide n'a pas prise en compte.)*

**Tableau des intervenants dans le domaine de l'autonomisation des femmes (leadership, entrepreneuriat féminin, AGR, ...)**

N°	Partenaires techniques et financiers	Programmes/ Projets	Objectifs et résultats	Cibles	Actions retenues et approches d'intervention	Zones d'intervention	Période d'intervention	Partenaires	Montant ou financement en FCFA
1.									

**Tableau des intervenants dans l'alphabétisation**

N°	Partenaires techniques et financiers	Programmes/ Projets	Objectifs et résultats	Cibles	Actions retenues et approches d'intervention	Zones d'intervention	Période d'intervention	Partenaires	Montant du financement en FCFA

### Guide d'entretien avec les groupements de femmes

Un élément indispensable pour rendre compte de la situation de l'AENF est le point de vue des « consommateurs » de ce type d'éducation ». En effet, il s'agit de mettre clairement en évidence la nécessité d'une "adaptation de l'alphabétisation aux besoins des populations concernées" par la prise en compte l'expression de ces besoins par les intéressés eux-mêmes. Le premier objectif de la présente enquête est d'engager ce type de questionnement sur le terrain et d'en exploiter, autant que faire se peut, les fruits en vue de l'élaboration de stratégies, méthodes et programmes d'alphabétisation plus conformes aux besoins et attentes des publics concernés et donc mieux à même d'être réellement fonctionnels et efficaces dans une perspective de développement. Ce guide d'entretien avec les femmes organisées en groupement entre dans ce cadre. L'entretien se déroulera en mode focus group.

*NB : Les entretiens se dérouleront dans la langue la plus couramment pratiquée par les interviewés (généralement leur langue maternelle).*

#### A. Identification du groupement

Dénomination du groupement :

Adresse exacte :

Nom de la présidente :

Nombre de membres :

Nombre de membres analphabètes :

Activités du groupement :

#### B. Entretien

1. Quelles sont les activités de ceux qui ont actuellement un emploi ?
2. Et d'abord, à leur avis, à quoi sert l'alphabétisation ?
3. On dit souvent qu'une femme alphabétisée est différente d'une femme analphabète, à votre avis, pourquoi ?
4. Aujourd'hui, si on vous proposait de vous alphabétiser, seriez-vous d'accord pour cela ?
5. Parmi les raisons suivantes, y en a-t-il une ou plusieurs qui pourraient vous décider à commencer une alphabétisation dès maintenant ?
6. Pour vous, apprendre à lire et à écrire, ce serait mieux en quelle langue ?
7. Cela vous semblerait-il bien d'apprendre d'abord à lire et à écrire dans votre langue, puis d'apprendre ensuite le français (ou l'anglais...) ?
8. Comment souhaiteriez-vous que soient organisées les séances d'alphabétisation ?
9. Les séances auraient lieu quand ?
10. Combien de fois par semaine ?

11. L'alphabétiseur serait de préférence :

- a. Un homme
- b. Une femme
- c. Pas de préférence

12. A votre avis, qu'est ce qui serait le plus intéressant lors de séances d'alphabétisation ?

13. Pensez-vous qu'une formation professionnelle vous serait utile aujourd'hui pour progresser dans votre vie ? Si oui, laquelle ?

14. Si vous saviez lire, qu'aimeriez-vous lire surtout (2 choix) ?

15. Quel est actuellement le niveau de maîtrise du français de nos interlocuteurs ?

16. Souhaiteriez-vous apprendre à mieux parler français ?

17. Souhaitez-vous apprendre à mieux parler une ou plusieurs autres langues étrangères ? Si oui, lesquelles ?

18. D'après vous, qu'est-ce qu'une femme autonome ?

19. Quelles sont les mesures à prendre pour rendre les femmes autonomes politiquement, socialement et économiquement ?

20. Comment le programme d'alphabétisation peut contribuer à votre autonomie ?

21. Quelles sont les activités que développent les femmes dans votre milieu ?

22. Quelles sont les difficultés que rencontrent-elles et les solutions préconisées ?

23. Autres desiderata des femmes ?

---

<sup>1</sup> Autonomisation : « Le processus par lequel une personne, ou un groupe social, acquiert la maîtrise des moyens qui lui permettent de se conscientiser, de renforcer son potentiel, et de se transformer dans une perspective de développement, d'amélioration de ses conditions de vie et de son environnement. »

**Annexe 1 - Tableau des intervenants dans l'alphabetisation**

Partenaires techniques et financiers	Denomination des programmes/ Projets en alphabetisation	Objectifs et resultats	Cibles	Actions retenues et approches d'intervention	Zones d'intervention	Periode d'intervention	Partenaires	Montant du financement en FCFA